

d'une protection peu élevée. Il l'a fait inconsciemment, ne sachant pas ce qu'il disait. Il a calculé qu'il faudrait payer \$175.70 de droit sur ces machines dans une ferme de grandeur moyenne. Cependant, il n'a pas énuméré la moitié du matériel nécessaire avant qu'un individu puisse s'adonner à la culture sur cette échelle-là. En premier lieu, il n'a pas mentionné les harnais, et je dirai entre parenthèse que rien ne me plairait autant que de voir l'auteur de cet article se rendre sur une terre de 160 acres et tâcher d'y gagner sa vie avec les instruments qu'il a énumérés. Il ressemblerait à un bouton d'or au milieu du Sahara. Néanmoins, il prétend pouvoir parler avec autorité de la protection. Il est possible que des gens sensés aient lu sa déclaration ridicule et y aient ajouté foi; c'est pourquoi j'ai l'intention de démontrer combien elle est fautive. Il n'a pas songé aux harnais, et la députation sait qu'il y a un droit élevé sur cet article et qu'on ne saurait faire beaucoup de culture sans posséder des harnais. Les machines dont il a dressé la liste nécessitent l'emploi de quatre chevaux, et il serait obligé d'acheter des harnais jusqu'à concurrence d'environ \$100. Il n'a pas de charrue à mancherons, mais vu qu'il s'est muni d'une charrue à sellette, il peut probablement s'en passer, bien que je ne le pourrais pas. Il n'a pas de camion de ferme pour transporter son grain au marché ou ses semences au champ, ni de tarare pour nettoyer le grain avant de le mettre en vente, et les semences avant de les déposer en terre. Il n'a pas de "pickler", et le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), comme mes amis progressistes, sait que cet outil est indispensable à cause de la nielle et d'autres maladies. Il n'a pas de moteur, pas de hache-fourrage, pas même un sleigh ou un traîneau de promenade. Il compte évidemment qu'un Chinois est établi sur la ferme voisine, car il n'a pas songé à la nécessité d'une machine à laver ou d'une essoreuse pour la femme du cultivateur. Il n'a pas de boghei, de fourches, de pelles, de bêches, de haches, de houes, de chaînes, de régulateurs, de rouleau, de presse, ni de machine à battre.

J'ai dressé ce qui me semble être une liste assez raisonnable des articles nécessaires, et si vous prenez les droits que l'auteur de cet écrit a mentionnés, \$175.77, et que vous ajoutiez les choses dont j'ai parlé, vous arrivez à \$375 de droits sur les instruments dont le cultivateur aura absolument besoin sur une terre de 160 acres avant de commencer à cultiver. Le citoyen n'est pas tenu d'acquitter cette taxe; il n'y a que celui qui opte pour la profession agricole qui est obligé de payer ces \$375 de plus que l'habitant des villes; et voilà pourquoi nous réclamons contre le système dont

nous sommes les victimes. Je dirai en passant que si mes paroles parviennent aux oreilles de cet auteur, j'espère qu'il changera de conduite.

M. HOEY: Il n'est pas question d'une automobile Ford?

M. GOULD: Non. L'auteur ajoute:

Des instruments dont on prend suffisamment soin durent en moyenne dix ans au Canada, de sorte que si nous supposons que les fabricants profitent autant qu'ils le peuvent du droit, la dépense annuelle est augmentée de \$17.50.

J'ai démontré que la moyenne s'élèverait à \$37.50, vu que la taxe représente \$375. Il dit encore:

En tablant sur la culture de 160 acres et sur un rendement moyen en céréales de toutes sortes de 17 boisseaux $\frac{1}{2}$ à l'acre, ce droit ajouterait 1 cent par boisseau au coût de la production du grain.

Cette estimation est très généreuse. Il y a actuellement au Canada 60 millions d'acres de terre en culture et je vais essayer de démontrer les sommes considérables que l'agriculteur doit déboursier avant de commencer ses opérations. Ces 60 millions d'acres représentent 375,000 quarts de section de terres. Si l'on accepte les propres chiffres de l'auteur qui fixe à \$375 le montant des droits qu'un agriculteur doit payer, nous en arrivons à un tribut total de \$140,425,000 que les cultivateurs canadiens sont obligés de déboursier avant d'entreprendre la culture de leurs terres. Est-il surprenant, monsieur l'Orateur, qu'une fois mis au courant de cet état de choses, le peuple proteste et envoie des représentants au Parlement pour exprimer ses réclamations. Comme je l'ai déjà dit, toutes les luttes électorales du passé se rapportaient à des questions économiques et il en sera ainsi à chaque élection future jusqu'à ce que l'on ait fait droit au peuple qui souffre de ce régime.

L'auteur mentionne aussi que le paiement de ces droits revient tous les dix ans. C'est-à-dire qu'il faudra recommencer ces énormes déboursés, s'élevant à \$140,425,000, tous les dix ans. Si nous établissons ce calcul pour une période de quarante-cinq ans, il s'agit alors d'un paiement total, ressemblant fort à une amende de \$631,912,500. Telle est la somme que l'on fera payer en quarante-cinq ans sur ces 60 millions d'acres de terre. C'est une somme énorme tirée des goussets d'une seule classe de la société. Est-il étonnant, comme je le disais il y a quelques instants, que les manufacturiers, qui sont les bénéficiaires de ce système, et qui ne veulent pas perdre cette source de profits, ne soient pas portés à trouver du travail pour les ouvriers et à essayer de prévenir leur émigration aux Etats-Unis.

M. CALDWELL: Les chiffres que mon honorable ami vient de citer sont-ils basés sur les droits actuels?